LA MORT DE Mme CURIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le directeur du sanatorium avait fait appeler le professeur Roch, de Genève, mais, dès les premiers moments, les deux médecins se sont rendu compte qu'il n'y avait plus d'espoir.

Mme Curie a conservé sa lucidité presque jusqu'au dernier moment et elle se trouvait dans un état de torpeur lorsqu'elle a rendu le dernier soupir.

Ses deux filles et son gendre se trouvaient à ses côtés.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité. La levée du corps aura lieu demain, et la dépouille mortelle sera transférée directement à Paris pour être enterrée avec Pierre Curie.

Le préfet de la Haute-Savoie est allé s'incliner devant le corps de la défunte.

Une grande savante

Mme Curie naquit à Varsovie en 1867. Elle fit ses études à Varsovie, puis à Paris, à la Sorbonne. En 1895, elle épousa le physicien Pierre Curie, qui venait de passer sa thèse de doctorat. A partir de cette date, elle collabora à tous les travaux scientifiques de son mari et fut associée à toutes ses recherches ; elle passa son doctorat en 1904. Ils découvrirent ensemble le polonium, puis, en collaboration avec C. Bemont, le radium.

En 1904, la moitié du « Prix Nobel » pour les sciences leur fut attribuée. En 1903, la médaille Davis leur avait été également attribuée par la Société Royale de Londres.

A la mort de Curie, la chaire créée pour lui, à la Sorbonne, ayant été maintenue par arrêté ministériel, Mme Curie en fut nommée titulaire avec le titre de chargée de cours. C'était la première fois qu'une femme occupait une chaire du haut enseignement. Après la mort de son mari, elle parvint à isoler, en collaboration avec Debierne, le radium qui, jusqu'à lui, était obtenu à l'état de bromure.

Ces derniers temps, son état de santé s'était considérablement aggravé, et elle dut interrompre ses travaux pour suivre un traitement dans un sanatorium de la Haute-Savoie. C'est là qu'elle s'est éteinte, mercredi matin, vers quatre heures. Son deuil sera cruellement ressenti, non seulement par les siens, par ses collègues, ses collaborateurs et ses élèves, mais par l'humanité tout entière.

Buveur de Sang

Un Pou saute sur vous et suce votre sang avec une bouche encore pleine du sang d'un autre. Ce n'est pas agréable, et c'est dangereux. Employez donc la Marie-Rose, liquide végétal parfumé, qui les tue en 3 minutes. 3 fr. 60 le flacon. Pharmacies, Herbor. 9001.

DÉCOUVERTE D'UN STOCK D'ARMES CHEZ DES COMMUNISTES A MULHOUSE

Des perquisitions effectuées, mardi, à Cernay, près Mulhouse, chez divers militants communistes, ont permis de découvrir un certain stock d'armes de guerre, de munitions et de poudre. M. Chanrigaud, procureur de la République, présidait personnellement à ces opérations de justice, accompagné de M. Bléry, juge d'instruction, et du capitaine Bretegnier, commandant la gendarmerie de Mulhouse, obtenre une grande discrétion au sujet de ces affaires; pourtant, les perquisitions, qui ont duré douze heures, de 6 à 18 heures, ont donné des résultats qui paraissent très intéressants.

Des migraines ? Pensez à votre foie

L'insuffisance hépatique, si fréquente pendant la saison chaude, se manifeste par des troubles d'intoxication, tels que migraines, fatigue générale, selles fétides et décolorées. L'extrait de feuilles fraîches d'artichaut, qui rend au foie son activité, a vite fait d'enrayer ces troubles. Nouvel exemple : M. R..., de Marseille, souffre de migraines continuelles, de vomissements. Plus fatigué au réveil qu'au coucher. Selles diarrhéiques fétides. Il prend de l'extrait total liquide d'artichaut (Hépascol François) et après une douzaine de jours, les migraines, très atténuées dès les premiers jours, ont disparu, les vomissements ont cessé. Selles moulées, normales. M. R... ne se sent plus fatigué. Il est actif et dispos. (Cas 77.)

Pour se procurer de l'extrait total liquide d'artichaut, souverain dans toutes les affections du foie, demander dans n'importe quelle pharmacie de l'Hépascol François : 10 fr. 60 le flacon ; 16 fr. 95 le double flacon.

Le "bon départ"

La santé d'un enfant dépend pour beaucoup des soins et du lait qu'il reçoit dans les premiers temps de sa vie. Nourrissez votre enfant vous-même ou faites-en un Bébé Nestlé, joufflu, potelé, heureux de vivre.

LAIT SUCRE - FARINE LACTÉE

NESTLÉ

Bon lait français - Beau blé français

Les aliments parfaits des tout-petits

Gratuit: échant. Lait ou Farine et brochure "Conseils aux Mamans". NESTLÉ, 29, Avenue Richelet, St-Ouen (Seine)

DOULOUREUX DRAME DE FAMILLE A PANTIN

Le commissaire de police de Pantin a été informé, hier matin, vers 9 h. 15, qu'un cadavre venait d'être découvert au domicile de M. Fourgeaud, 24, rue Beaurepaire, à Pantin.

De l'enquête ouverte, il semble ressortir que M. Fourgeaud père, âgé de 70 ans, à la veille d'être expulsé par son fils, a tenté de tuer celui-ci et s'est suicidé ensuite.

M. Fourgeaud fils a été transporté à l'Hôpital Saint-Louis, où il a été admis; il a reçu une balle de revolver dans le ventre.

FRAICHEUR EXQUISE

C'est la sensation qui persiste dans la bouche lorsqu'on emploie la boisson désaltérante l'ANTÉSITE ne contenant pas d'alcool.

La flacon 4 et 8 fr. Pharmac., Epic., Drog., Herb.

CRAINTES DE TROUBLES GRÉVISTES A SAN-FRANCISCO

On annonce de San Francisco que, malgré les efforts des autorités fédérales, des autorités de l'Etat de Californie et des autorités municipales pour régler la grève des dockers, qui dure depuis plusieurs semaines et maintient en chômage 27.000 dockers, la situation a plutôt tendance à empirer.

L'Association industrielle de San Francisca a fait connaître qu'elle se dispose à briser le blocus du port organisé par les grévistes, et cette décision menace de déclencher une véritable guerre ouverte.

Une telle situation peut engendrer des développements tragiques, car, déjà, au cours d'une première rencontre entre les grévistes et les policiers, les armes sont entrées en jeu et la police a fait usage des gaz. Plusieurs policiers ont été blessés, ainsi qu'un bon nombre de grévistes.

Les unités de la Garde nationale campent à proximité du port, prêtes à intervenir au premier signal.

PERNOD FILS

PARIS-PONTARLIER

9102

AUCUN EMPRUNT DU TRÉSOR N'A ÉTÉ ENVISAGÉ

Le ministère des Finances communique :

« Mardi, en Bourse, des précisions ont été données sur les conditions d'émission d'un emprunt auquel le Trésor procéderait prochainement.

» De telles affirmations sont dénuées de tout fondement.

» Aucune étude n'a été entreprise à ce sujet au ministère des Finances, soit de la part du ministre lui-même, soit de la part de ses services ».

Rapide augmentation de poids pour les enfants chétifs

Mamans ! si votre enfant est anémique, maigrichon, s'il n'a pas d'appétit ou s'il est en retard pour ses études, donnez-lui des Pastilles JESSEL à base d'Huile de Foie de Morue pendant un mois et vous verrez avec plaisir son appétit augmenter de jour en jour, ses forces renaître, et ses couleurs revenir.

Les Pastilles JESSEL sont vendues dans toutes les pharmacies à 12 fr. 75 la boîte. Comme elles sont recouvertes d'une couche de sucre, les enfants les prennent facilement en été comme en hiver.

Vous obtiendrez, avec les Pastilles JESSEL, tous les excellents résultats de l'Huile de Foie de Morue la plus pure, sous une forme agréable à tous et, ce qui est particulièrement commode, en toutes saisons. Une femme a gagné 8 kilos en 5 semaines. Un enfant très chétif a repris 7 livres en 2 mois.

400 MINEURS YOUGOSLAVES FONT LA GRÈVE DE LA FAIM

On mande de Belgrade que quatre cents ouvriers des mines de charbon de Trbovlje, en Slovénie, ont commencé la grève de la faim au fond d'un puits pour protester contre la décision de la direction de diminuer les salaires.

Malgré les efforts de la direction pour convaincre les ouvriers de sortir, les mineurs restent dans les galeries sans vivres et l'on croit que d'autres se joindront à leurs camarades.

Les Fraises au Yoghourt crème Lactella donnent un délicieux dessert. 102

A LA COMMISSION DU 6 FÉVRIER

Les membres de la minorité ont donné leur démission de commissaires

La rupture qui était prévue depuis mardi soir, entre la majorité et la minorité de la commission du 6 février, s'est produite hier après-midi.

Vers 17 h. 30, à la suite du vote intervenu à la commission et par lequel la majorité a repoussé le renvoi du dossier concernant l'attitude de M. Frot au garde des Sceaux et a rejeté sur les manifestants la responsabilité des événements du 6 février, M. Dommange a lu une protestation, faite au nom de ses amis, et la minorité a donné sa démission et s'est retirée de la salle des délibérations en annonçant qu'elle ne prendrait plus part aux discussions.

LOTERIE NATIONALE 1re tranche

Consommateurs du chocolat du Croissant, n'oubliez pas que les billets dont le numéro se termine par un 0 vous donnent droit à une plaque de notre délicieux chocolat. Réclamez-la à votre fournisseur. **Pour les lots plus importants, il y a des gagnants.** Les billets favorisés doivent être adressés sous pli recommandé aux Anciens Etablissements Cardon-Duverger à Cambrai. 9451.

POUR LES RÉSERVISTES ASSURÉS SOCIAUX

M. Louis Bredel, député du Nord, avait demandé à M. le ministre du Travail dans quelles conditions les assurés sociaux, appelés à accomplir une période de réserve, pouvaient obtenir le paiement des prestations auxquelles ils pourraient avoir droit pendant le trimestre civil suivant celui où, par suite de leur appel à l'armée ils ne réunissaient pas le nombre de cotisations exigé.

Il a reçu la réponse suivante :

« Vous avez bien voulu ma demander de vous faire connaître dans quelles conditions les assurés sociaux, appelés par M. le ministre de la Guerre à accomplir une période de réserve de 21 jours, pouvaient conserver leurs droits aux prestations.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'article 55 de la loi du 30 avril 1930 a formellement exonéré les assurés du versement des cotisations en cas d'appel sous les drapeaux.

» En cas de maladie survenant après leur libération, les assurés sociaux sont garantis, dès l'instant, d'une part, qu'ils remplissaient au moment de leur départ sous les drapeau les conditions ouvrant droit aux prestations de l'assurance maladie, d'autre part, qu'au cours du trimestre civil, antérieur à la première constatation médicale de l'affection, ils justifiaient de soixante journées passées sous les drapeaux ou ayant donné lieu aux versements réglementaires ou à l'attribution d'indemnités journalières de demi-salaire.

» Dans le cas où l'assuré ne remplirait pas la première de ces conditions, il pourrait demander le bénéfice du décret du 17 janvier 1931. Aux termes de ce décret, les assurés sociaux qui ont accompli une période d'instruction militaire en dehors de la durée normale du service militaire et ne possèdent pas, de ce fait, le minimum de versements exigé dans la catégorie dont ils font partie, bénéficient des prestations dès l'instant que les cotisations acquittées par eux atteignent le minimum exigé des assurés de 1re catégorie. Les prestations en espèces qui leur sont dues sont calculées sur la base de la catégorie correspondant aux versements effectifs.

» Veuillez agréer, etc... ».

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE DU NORD

Le Conseil départemental d'hygiène du Nord s'est réuni mercredi sous la présidence de M. le docteur Combemale, vice-président. 23 membres étaient présents.

Le Conseil a examiné les affaires suivantes:

Atelier de constructions mécaniques à **Saint-Amand-les-Eaux** ; fabrique d'acide stéarique, oléine à **Roubaix**. — Rapporteur, M. Gervois.

Agrandissement du cimetière de **Lomme**. — Rapporteur, M. L. Dollé.

Travaux d'aménagement de la Laiterie de la Sauvegarde des nourrissons de **Tourcoing**. — Rapporteur, M. Gaillard.

Règlements sanitaires à **Esnes** et à **Hazebrouck**. — Rapporteur, M. le médecin général Weitzel.

Dépôt de 10 tonnes de gas-oil, à **Saint-Amand-les-Eaux**. Garage d'automobiles avec atelier de réparations et dépôt de 6.000 litres d'essence à **Roubaix**. — Rapporteur, M. le colonel Devilliers.

Prise d'eau dans la Scarpe inférieure à **Douai**, et prise d'eau dans la Deûle à **Haubourdin**. — Rapporteur, M. Rolants.

Déversement d'urines de chevaux dans une cannalisation à **Croix-Lille**. — Rapporteur M. Riez.

— La prochaine réunion du Conseil départemental d'hygiène est fixée au mercredi 18 juillet.

LE BACCALAURÉAT

Enseignement secondaire

Première partie - Série A

Sont admis à subir les épreuves orales les candidats dont les noms suivent :

Le jeudi 12, à 8 h. : Delahaya Lucien, Degrave Jean-Marie, Decottignies Jean, Declercq Lucien, Deplus Jacques, Desmyttère Pierre, Demortain Louis, Delobel Jean, Wallerand Maurice, Vienne Jeanne.

Le jeudi 12, à 14 h. : Fosse Charles, Roscy Marie-François, Waechter Robert, Thomas Robert, Duflot Georges, Duffroy Pierre, Dhuin Jean, Dhoualiy Charles, Devries René, Devarenne Charles.

Première Partie. — Série B.

Sont admis à subir les épreuves orales les candidats dont les noms suivent :

Le jeudi 5 juillet, à 8 h. : Chrétien Augustino, Richard André, Rives Yvonne, Salomé Emile, Postier Anne-Marie, Spreux Henri, Théry Marceau, Thierry René, Torres Ange, Vallet Jean-Marie, Vandernotte Paul, Lepoultier Marcelle, Maréchal Simone, Vercouttre Claude, Vertstraete Michel, Vielleden Anna-Marie, Weber Jean-Raphaël, Alglava Pierre, Anques Emile, Bacave Pierre.

Le jeudi 5, à 14 h. : Bailleul Roger, Bal Georges, Barbaut Léonce, Bertrand Léon, Betremieux René, Bonvin Geneviève, Boquet Roger, Boyenval André, Buisseret Maurice, Caissy André, Mlle Jutier Paule, Chaumont René, Coste Raymond, Cuvelette Hélène, Darcourt Jean, Delcourt Julienne, Delepisce Mauricette, Delporte Jean, Dode Geneviève, Dromain Germaine.

Le vendredi 6, à 8 h. : Druet Yves, Duilleux Marie-Claude, Duval André, Flamentment Daniel, Gabriel André, Gardin André, Gaudefroy Charles, Givert Ginette, Gorse Suzanne, Govin Gilberte, Guillaume Louis, Hagnere Henri, Hardy Hubert, Henry Pierre, Herbemont Maurice, Hiesse Jean, Hochart Cyrille, Hureaux Georges.

Le vendredi 6, à 14 h. : Ide Bernard, Dejardin Philippe, Jacquet Marcelle, Lancelot René, Laurent Aimé, Lecat Paul, Mlle Lecomte Marcelle, Lefevre Pierre, Leporcq Simone, Le Bris Jean-Louis, Leroy Madeleine, Magnier Henri, Mailliet Marcel, Mériau Jean, Petit Roger, Sorel Jean, Tion Pierre-Marie, Urth Colette.

Le samedi 7, à 8 h. : Hopson Frank, Leroi Pierre, Marquay Pierre, Pannetier Germaine, Pernaut Paule-Jeanne, Pillon Paulette, Poignet Michel, Remond Antoine, Triquet Robert, Corre Pierre, Vlaud Marie-Josette, Waladorff Roger, Williot Jean, Moreau Louis, Moulardé Gérard, Perot Fernade, Wastiaux Jean.

Deuxième partie - Série Philosophie

Sont admis à subir les épreuves orales les candidats dont les noms suivent :

Le mercredi 11, à 8 h. : Rigaux Yvonne, Robinet René, Robinbson de Julliot Marie-Thérèse, Roguet Abel, Rouillard Cécile, Rozin Elisabeth, Sannier René, Sarre Maurice, Sauvage André, Scohy Albert, Sergent Robert, Somont René, Stoven Joseph, Tailliez André, Testard Louis, Theunynck Henri, Thibaut Adrien, Thiébaux Francine, Tricart Raymond, Tribon Marie-Andrée, Valette André, Vanneste Robert, Vigot Charles, Vijoux Jean-Marie, Vincent Auguste, Watremes Jean, Watremez Paul, Wattez Jacques, Wavelet Jean-Baptiste.

SERIE MATHEMATIQUES

Le jeudi 5 juillet, à 8 heures. — Asegilo-Castagnot Jacques, Déruelle Lucien, Luy Georges, Tittelein Louis, Tullis Michel, Chatelet Jean, Alizon François, Bernard Régis, Barrois René, Borgoltz André, Engrand Pierre, Bruge Jane, Callene André, de la Porte des Vaux André, Deltour Paul, Derocq André, Eloy Michel, Flouquet Maurice.

Le jeudi 5 juillet, à 14 heures. — Bourlet Antoine, Caby Félix, Camand Paul, Chaudron Paul, Coquerelle Arthime, Cordier Geneviève, Feller Paul, Langenbach Eugène, Richard André, Ammeux Aimée, Ammeux Marie-Paule, Arsac Emilie, Baudhuin Robert, Bernard Léon, Condette Fernand, François Jean, Degardin Paul, Huftier Maurice.

Le vendredi 6 juillet, à 8 heures. — Bearel Mary-Emile, Croisile Maurice, Dehondt Achille, Delerue Victor, Delier Alexandre, Dercourt Edouard, Dubobis Emmanuel, Duveau Emile, Foulon Louis, Fournier-Lorange Ludovic, Gamart-Dellignières Ferdinand, Grimmonprez Jean, Hannart Théodore, Haveaux Louis, Herbeau Jacques, Jacquee Gabriel, Kremer Jean-Pierre, Le Barbier Robert.

Le vendredi 6 juillet, à 14 heures. — Lebas Max, Lechat Jean, Lefebvre André, Lemant Henri, Lemant Pierre, Lenard Louis, Leurent Robert, Maugin Jean, Paquet Edouard, Parisie Hubert, Proveux Roger, Robillard Roger, Sainsard Philippe, Soil Léon, Sorel Xavier, Théry Jean, Thiriez François, Toulemonde Claude.

BACCALAURÉATS. — Les candidats ajournés porteront leurs chances au maximum en se préparant, pour la session d'Octobre, à l'**Ecole d'Artois** de Berck-Plage.

Préparation aux examens de passage pour toutes les classes.

Une mâchoire de jeune loup

Regardez autour de vous... Il y a des femmes, des hommes, dont le physique n'a rien d'affolant... mais qu'ils sourient et leur physionomie n'est plus la même. C'est qu'ils découvrent des dents propres, nettes, blanches. Par contre, un visage agréable perd tout son attrait s'il est abîmé par une vilaine dentition. Ne négligez pas cette question capitale.

en 2 minutes et sans dépenser plus de 2 centimes

assurez-vous une mâchoire de "jeune loup" en employant les produits GIBBS à action rapide.

Avec GIBBS pour se bien laver les dents

Savon dentifrice 3 et 4 fr.
Pâte dentifrice 3 et 4 fr.
Gobelet . . . . 5 fr.
Brosse à dents 6 fr.

766

LES EXAMENS DE LICENCE A L'UNIVERSITÉ DE LILLE

FACULTE DE DROIT

Première année de licence. — Sont admis à subir les épreuves orales :

Le vendredi 6 juillet à 8 h. 30. — MM. Bailloux, Bassery, Bayart, Belval, Bernard, Bonne Michel, Bordenave-Dessus, Boutoulle, Boyer-Chammard, Brial, Brultey, Butruille Robert, Campion.

Le vendredi 6 juillet à 14 h. — MM. Canis, Butruille Michel, Carron, Cartigny, Costerousse, Coucke, Croizé, Debourse, Defaux, Delattre, Delbende, Delcambre, Delepierre.

Le samedi 7 juillet à 8 h. 30. — MM. Demont, Derupti, de Talhouet, de Thy, Devillers, Ducampe, Doussot, Dubart, Dubuisson, Duforest, Dumortier, Duquesnoy, Fabignon.

Le samedi 7 juillet à 14 h. — MM. Forgeois, Gambier, Gauthier, Gérard, Ghestem André, Grasset, Habourdin, Hédiart, Heem, Hennart, Hirschfeld, Jacquinet, Launay.

Le lundi 8 juillet à 14 h. — MM. Lefebvre Charles, Leroy, Libessart, Lerouge Joseph, Luttenbacher, Marchant, Massart, Mauppin, Maze, Mescart, Boignot, Moisson.

Le mardi 10 juillet à 8 h. 30. — MM. Lefebvre Pierre, Molthy, Montagnole, Nancey, Passé, Pétresco, Piteux, Plouviez, Pontal, Pollet, Portal, Raoult.

Le mardi 10 juillet à 14 h. — MM. Rapin, Santerre, Singer, Six, Talleu, Thévenot, Thuillier de Poncheville, Vallette, Vandermer, Vandesmet, Vermullen, Yager.

Le mercredi 11 juillet à 14 h. — Mlles Aubert, Beaugrand, Bertrand, Bicking, Bonte, Bricout, Compain, Denecker, Drouet Dubocquet, Folliot.

Le jeudi 12 juillet à 14 h. — Mme Le Fur, Mlles Gazet, Gobert, Labaeye, Legrand, Leriche(Maille, Robert, Spillemaker, Thoris, Vilpoix.

3e année de Licence. — Sont admis à subir les épreuves orales :

Le vendredi 6 juillet, à 8 h. 30 et le samedi 7 juillet, à 8 h. 30. — Mlle Christin, MM. Couaillier, David, Deramecourt, Dhamelincourt, Dumont, Durieux, Gadenne, Grare, Hazebroucq, Hérenguel, Juhel, Lencliud, Loyer, Petot, Poëtte, Rivière, Sanson.

Le vendredi 6 juillet, à 14 h. et le samedi 7 juillet, à 14 heures. — Mlles Couchot, Lobert ; MM. Bécu, Dupont, Paquet, Singer Paul, Trouillet, Vis.

Le lundi 9 juillet, à 14 h. et le mardi 10 juillet, à 14 heures. — Mlle Avy, MM. Batigny, Delachapelle, Herbaut, Rouland, Tailliez, Vanhoutte, Bader.

Le mardi 10 juillet, à 8 h. 30 et le mercredi 11 juillet, à 8 h. 30. — Mlle Lebeau, MM. Arnion, Cantala, Le Bégue de Germiny, Verschave, Leroy, Labalette, Mabriez, Mellac Pierre.

Le mercredi 11 juillet, à 8 h. 30 et le jeudi 12 juillet, à 8 h. 30. — Mlle Deregnaucourt, MM. Berton, de la Forest de Divonne, Médrinal, Paquet, Durand, Malfait, Vandecasteele, Vandenbussche, Soyez.

Le mercredi 11 juillet, à 14 h. et le jeudi 12 juillet, à 14 heures. — MM. Delaeter, Duriez, Houbart, Raboulle, Verspieren, Flayelle, Henrotte.

Le jeudi 12 juillet, à 8 h. 30 et le vendredi 13 juillet, à 8 h. 30. — Mlles Alexandre (Marie-Thérèse), Alexandre (Odette), Chapoton, Leroy, Rollin, Salomé ; MM. Blieck, Dehove, Dhondt, Dubrœucq, Gosselin, Lavaud, Le Gentil (Robert), Mignon, Noguier, Pantalacci, Paul, Poulain.

BIBLIOGRAPHIE

Une création qui s'imposait !

L'INDICATEUR DES TRANSPORTS ROUTIERS A PARU

La multiplicité des transports automobiles rendait nécessaire un Indicateur Général du Réseau routier. Il était en effet impossible à tous les usagers de la route de connaître les services routiers existant en dehors de leur région. Cette lacune est maintenant comblée. Grâce à l'INDICATEUR QUILLET officiel des Transports Routiers, organe trimestriel, on connaît désormais les itinéraires et les horaires de toutes les lignes d'autocars de France.

Par le développement de l'automobile et par celui des Transports Routiers, la Route a retrouvé la vie qui s'était en quelque sorte retirée d'elle au moment de la création des chemins de fer. Mais pour que ce réveil de la Route soit l'immense bienfait qu'il peut et doit être, il faut que cette activité soit ordonnée et qu'après avoir été judicieusement établis, itinéraires et horaires soient régulièrement suivis et connus de tous. Nous souhaitons que la publication d'un Indicateur contribue à assurer cette régularité. Nous le souhaitons d'autant plus vivement que les heureuses conséquences de la multiplicité des transports routiers ne touchent pas seulement le Tourisme : elles se répercutent sur la vie Nationale dans ce qu'elle a de plus essentiel.

C'est que cette multiplicité est le meilleur antidote contre la dépopulation des campagnes, terrible plaie sociale qui a atteint maintes régions de notre pays, même les plus productives. Pourquoi ? La jeunesse s'ennuie à la campagne, il faut lutter contre cet ennui. La T. S. F. est, à ce sujet, un remède puissant, mais il en est un non moins agissant : l'autocar, qui permet à chacun d'aller aisément à la ville et d'en revenir rapidement.

Du point de vue touristique, les transports routiers ont une action de premier ordre. Bien des régions fort belles, ayant de grandes vertus vivifiantes ou l'on pratique des prix fort raisonnables, étaient pour ainsi dire fermées à qui ne possédait pas une automobile. C'est pourquoi, justifiant son sous-titre : Indicateur National du Tourisme « L'INDICATEUR QUILLET » a voulu établir et tenir à jour un bilan des richesses touristiques de la France. Il donne, dans son numéro de Mai, près de quatre mille itinéraires et horaires de services routiers en autocars (sans compter les programmes de Croisières et Voyages en groupes) qui triplent le nombre des lignes de chemins de fer existant en France.

L'INDICATEUR QUILLET est un instrument indispensable aux voyageurs de commerce, aux automobilistes qui y trouveront des itinéraires tout faits, à tous enfin puisqu'il comporte aussi d'utiles indications pour les vacances, itinéraires, publications des prix des hôteliers, permettant à chacun de faire son choix dans toutes les régions de France.

On consulte l'INDICATEUR QUILLET dans les principaux cafés, brasseries, restaurants et hôtels. Pour la vente et les abonnements s'adresser à la LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET, 278, Boulevard Saint-Germain, Paris VIIème (L'exemplaire 8 francs). 9448

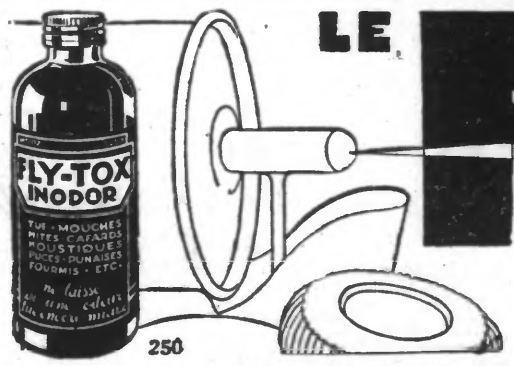

LE FLY-TOX INODOR tue encore mieux

Le FLY-TOX INODOR est tout indiqué pour les endroits où l'usage d'un insecticide est délicat et gênant, tels que : chambres d'enfants, de malades, cuisines, magasins d'alimentation, salons de coiffure, etc...

L'efficacité du FLY-TOX INODOR est radicale : il ne tache pas et assainit l'atmosphère.

FEUILLETON DU 5 JUILLET 1934. — N. 5

LE SECRET DU SOUTERRAIN

PAR J. PETIT

Résumé des précédents feuilletons

Quelques années après la guerre de 1870, un étranger arrive dans une auberge des environs de Eppe-Sauvage dans l'Avesnois où sont réunis plusieurs fermiers de la région, venus en compétiteurs pour l'achat d'une propriété. Survient le notaire.

Les formalités de la vente ont lieu et la propriété est adjugée à l'étranger qui déclare se nommer Cyrille Plantin et habiter Boussignies. Aussitôt après, l'acquéreur s'en va visiter son nouveau bien.

Dans une des caves, il découvre, habilement dissimulée, l'entrée d'un souterrain. Puis, sa visite terminée, il regagne son village et sa maison isolée où l'attend sa fille Gilberte. Il lui annonce qu'ils vont déménager.

— Ne crains rien à ce sujet, nous n'allons pas dans une grande ville ; à ce point de vue, le changement ne sera pas considérable car tu ne verras pas beaucoup plus de monde qu'ici.

A ce moment, on frappa quelques coups discrets sur la porte.

— Va voir ce que c'est, dit Cyrille.

La jeune fille s'empressa d'aller ouvrir.

Le soleil venait de se coucher ; l'obscurité déjà grande sous les arbres l'empêcha de voir les traits du visiteur ; elle distingua la silhouette d'un homme de haute taille.

Accoutumée à vivre seule dans ce coin retiré, Gilberte n'était pas accessible aux sottes terreurs auxquelles s'abandonnent habituellement les jeunes personnes de son âge.

— Que voulez-vous ? demanda-t-elle.

Pour toute réponse, l'homme leva les bras à la hauteur de son visage et mit le pouce droit sur la paume de la main gauche grande ouverte.

— Mon père, quelqu'un vous demande à la porte, fit Gilberte en répétant le geste de l'individu.

Cyrille vint aussitôt, sortit et ferma la porte derrière lui.

— Bonsoir, monsieur Plantin, dit le visiteur poliment.

— C'est vous, Stéphane ! Ma fille ne vous a pas reconnu. Bonsoir, mon garçon. Venez avec moi.

Celui qu'il venait de nommer Stéphane était un jeune homme de vingt ans à peine vigoureux et bien bâti, mais nanti d'une voix d'adolescent ; quand il parlait, c'était avec l'intonation d'un enfant de dix ans ; rien n'était plus surprenant d'entendre sortir un timbre aussi fluet d'un corps de pareille stature.

Les deux hommes firent le tour de l'habitation et disparurent dans un inextricable fouillis de broussailles ; quand ils reparurent, le jeune homme était chargé d'un volumineux paquet.

— C'est tout ce qu'il y a pour ce soir ? demanda-t-il.

— Absolument ! Mais, attention, grande valeur.

— Rien à craindre. Bonne nuit !

— Bonne chance !

Déjà Stéphane avait disparu derrière la maison quand Cyrille fit entendre un léger sifflement ; le jeune homme revint :

— J'oubliais de vous dire, j'ai repris Maniquet.

— Vraiment ! Vous allez bientôt l'habiter ?

— Sous peu.

— Et votre demoiselle ?

— Gilberte viendra avec moi.

— Qui vous remplace ici ?

— Jusqu'à présent, personne.

Après un moment de silence, Stéphane dit :

— Dommage que je ne sois pas assez riche, j'aime beaucoup ce poste.

— Prenez en location ! Quinze francs par mois.

— J'ai peur de ne pouvoir vous payer.

— Vous voulez rire ! Alors, c'est entendu pour le mois prochain. Je vous donne la préférence, il faut en profiter.

— Oui, je vous remercie. D'ailleurs, nous nous reverrons.

Pour la seconde fois, le jeune homme s'enfonça dans la nuit.

Cyrille rentra, termina son repas en donnant à sa fille un tas d'explications sur leur nouvelle demeure.

Puis ils gagnèrent chacun leur chambre qui étaient contiguës au bout du bâtiment.

Ils étaient couchés depuis dix minutes à peine quand Gilberte dit à son père à travers la cloison :

— As-tu entendu ?

— Oui, un coup de feu, pas très loin.

— Quelque braconnier peut-être.

— Pourvu que ce ne soit pas...

— Chut !

On entendit un bruit de pas précipités, des éclats de voix, l'aboiement d'un chien. Pendant plusieurs minutes, ils restèrent dans l'expectative, se demandant ce qui pouvait bien se passer dans une telle obscurité autour de leur petite maison ; mais ils n'osaient se communiquer leurs impressions.

Le calme semblait être revenu quand, tout à coup, quelqu'un s'approcha de la fenêtre.

Un doigt frappa contre la vitre.

— Ohé, monsieur Plantin !

— Voilà, dit Cyrille, attendez un instant.

Il passa un pantalon et vint près de la porte.

— Qui va là ? demanda-t-il.

— C'est la douane !

Cyrille ouvrit la porte pendant que Gilberte, vêtue d'une robe de nuit, allumait une bougie.

Deux douaniers se présentèrent dans l'encadrement de la porte, et l'un d'eux, saluant très poliment, dit :

— Je vous demande pardon de vous déranger, mais nous sommes à la poursuite d'un contrebandier qui doit être réfugié chez vous ; nous avons lancé le chien sur ses traces, l'animal est disparu. Nous vous demandons la permission de fouiller autour de la maison.

— Faites ! répondit Cyrille brièvement.

Pendant un quart d'heure, on entendit les allées et venues des préposés dans leurs recherches.

Gilberte et son père écoutaient avec anxiété.

— Stéphane ? dit-elle à voix basse.

— Peut-être, répondit Cyrille.

— Pourquoi serait-il poursuivi ? demanda-t-elle, ce n'est pas un fraudeur.

— Je n'en sais rien ! sur les frontières, on n'est jamais tranquille.

Enfin celui qui avait déjà parlé cria à travers la porte :

— Merci, monsieur Plantin, nous n'avons rien trouvé.

Nous vous souhaitons une bonne nuit!

Quand ils se furent éloignés et qu'on n'entendit plus rien, Gilberte voulut sortir.

— Garde-toi de faire une pareille sottise, lui dit son père, je crains un faux départ. Je connais ces gens-là, il faut être plus fins qu'eux. Nous irons voir, mais plus tard, après minuit.

La jeune fille eut un mouvement de révolte.

— Qu'avons-nous à craindre ? Nous sommes chez nous, libres d'aller où bon nous semble.

— C'est entendu, dit Cyrille, mais il vaut mieux se tenir tranquilles. Quand on reçoit un pruneau, on le garde ; je n'aime pas beaucoup leurs chassepots.

Deux heures plus tard, ils sortirent par l'écurie derrière la maison. La nuit était obscure, le silence absolu.

Ils se glissèrent sans bruit jusqu'à l'amas de broussailles. Il fallait se frayer un chemin à travers les ronces et les genêts. Cyrille, qui allait de l'avant, trébucha tout à coup sur un corps mou. Il se baissa et tâta.

— Le cadavre du chien, dit-il à voix basse.

A quelques mètres un autre obstacle lui barra la route ; il se baissa de nouveau. Après une palpation, plus longue cette fois, il se releva :

— Le ballot de Stéphane !

Cette caverne, sous la brousse, formait une cuvette ; sa hauteur ne permettait pas de s'y tenir partout debout.

La recherche fut longue et difficile dans l'obscurité la plus complète ; il fallait s'avancer avec de grandes précautions et se garantir le visage contre la multitude de rameaux garnis de pointes acérées ; par instants le père et la jeune fille se cognaient l'un dans l'autre.

— Nous reviendrons le matin, dit Cyrille, il fera jour.

Soudain Gilberte, qui, sur les genoux avait pénétré plus avant sous l'amas végétal, jeta un petit cri de surprise ou de terreur. Un gémissement lui répondit.

Elle avait heurté dans l'ombre un corps humain étendu.

Cyrille vint, et promenant les mains sur le visage, il dit :

— Ce doit être Stéphane, il est blessé, j'ai la main humide, je crois que c'est du sang.

Tant bien que mal, en s'aidant l'un et l'autre ils traînèrent le grand corps au dehors, vers la maison.

(A suivre).